

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2016

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent Nazaire, Florent FAVRE, Marlène BONDAZ, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absent excusé : Christophe TRABICHET, Céline CHEVALLET, Ghislain TRABICHET

Absents : Julien CHATELAIN,

Secrétaire de séance : Marlène BONDAZ

Le compte-rendu du 21/09/2016 est approuvé à l'unanimité.

I – MODIFICATION N° 12 DES STATUTS DE LA CCHC

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Haut-Chablais a l'obligation de mettre ses statuts en conformité avec la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) qui transfère aux intercommunalités un certain nombre de compétences et notamment la promotion du tourisme, les zones d'activités économiques et l'accueil des gens du voyage. Le conseil communautaire de la CCHC du 10 octobre 2016 a voté favorablement à l'unanimité sur la modification n° 12 des statuts.

C'est pourquoi Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier en conséquence les articles 7 et 10 des statuts de la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des articles 7 et 10 des statuts de la CCHC, adopte la modification n° 12 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA CCHC

Madame le Maire expose que la loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes faisant partie d'un EPCI regroupant une population de 10 000 habitants et plus.

Le Conseil Communautaire du Haut Chablais a validé le 14 octobre 2014 le principe de mise en place d'un service intercommunal mutualisé chargé de l'Application du Droit des Sols pour le compte des communes membres de la CCHC et souhaitant bénéficier de ce service.

Il convient désormais de conventionner entre la Commune et la CCHC afin que le service Urbanisme de la CCHC prenne en charge l'instruction des dossiers de la Commune, étant précisé que le Maire continue de délivrer au nom de la Commune, sous sa responsabilité, les autorisations d'urbanisme et actes correspondants.

Il est envisagé que le service rendu soit financé par les communes au moyen d'une refacturation annuelle du coût. Cette participation sera calculée au prorata des dossiers instruits (équivalent

permis) pour chaque commune.

Le Conseil Municipal, considérant le projet de convention, la fiche de procédure et le tableau prévisionnel de participation des communes présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le principe d'instruction des autorisations d'urbanisme par le service Urbanisme de la CCHC pour la commune de VAILLY, à compter du 1^{er} janvier 2017.

III – APPROBATION DES MARCHES REHABILITATION AUBERGE DU BILLAT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 décembre 2015 par laquelle il adoptait le plan de financement des travaux de réhabilitation de l'auberge du Billat et l'autorisait à lancer l'appel d'offres.

Au vu du rapport d'analyses des offres présenté par Projectec, Maître d'œuvre, le montant total des marchés attribués se monte à 240 656,31 € HT.

Madame le Maire donne lecture des entreprises et montants retenus, à savoir :

Nature du lot	Entreprise retenue	Montant du marché HT
1 – Démolition maçonnerie	SARL BATI-CHABLAIS	46 110.25
2 - Etanchéité	MG ETANCHEITE	17 758.22
3 – Carrelages faïences	SAS BOUJON Denis	20 040.00
4 – Cloisons faux plafonds	BONDAZ SARL	33 483.00
5 – Plomberie sanitaire	SAS Pierre-Yves MUFFAT	19 186.79
6 - Ventilation	VENTIMECA CHABLAIS SAS	41 938.68
7 - Electricité	SARL MUGNIER ELEC	44 949.37
8 – Equipement cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	17 190.00
9 - Agencement	Pas d'offre	
	TOTAL	240 656.31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des marchés proposés pour la réhabilitation des travaux de l'auberge du Billat, et autorise Madame le Maire à signer les marchés avec chaque entreprise retenue pour chacun des lots.

Les travaux débiteront le 2 janvier, pour une durée d'environ 4 mois.

IV – ATTRIBUTION MARCHE ETS SADE POUR REHABILITATION DES STEPS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres infructueux lancé courant juin, une nouvelle consultation de gré à gré avait été proposée par le Cabinet Montmasson, maître d'œuvre. Suite à cette consultation, l'entreprise SADE a obtenu le marché avec une offre s'élevant à 128 515,00 € HT, décomposée comme suit : 77 300 € HT pour la step de Sous La Côte, et 51 215 € HT pour la step du Lavouet. C'est cette même entreprise qui avait déjà construit ces deux stations d'épuration.

V – RENOUELEMENT BAUX COMMERCIAUX BAR BRASSERIE ET COIFFURE ESTHETIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les baux commerciaux passés avec Monsieur Kyo FUKAO, gérant de l'Eurl LOUTRON pour l'occupation du commerce bar-brasserie « Au Brevon » et avec Madame Marlène CHASSE FOUQUART gérante du commerce Coiffure Esthétique « Un Moment à Soi » situés Sous La Côte à Vailly.

Ces baux, d'une durée initiale de 9 ans, se terminent le 31 décembre 2016. Il convient donc de les renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le bail commercial de Monsieur Kyo Fukao, gérant de la société EURL LOUTRON ainsi que celui de Madame Marlène Chasse Fouquart, gérante de « Un Moment à Soi » pour une durée de 9 ans, à loyer identique, charge Madame le Maire d'établir un nouveau bail, et l'autorise à signer ces nouveaux baux commerciaux à intervenir.

VI – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire expose que pour des nécessités de service et notamment la récupération d'une salle communale supplémentaire dont l'entretien régulier s'impose, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent recruté pour l'entretien des locaux scolaires. Elle propose que ce poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire passe de 16h de travail par semaine à 17h30. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement à durée déterminée de l'agent concerné.

VII – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES ELECTIONS PRIMAIRES

Madame le Maire expose que conformément à la circulaire ministérielle du 22 février 2016, ayant pour objet de préciser les modalités de l'organisation d'élections primaires par les partis politiques en vue de désigner leur candidat à l'élection présidentielle et la mise à disposition par les communes de locaux municipaux et de matériel de vote, il est proposé d'instaurer le principe de la gratuité d'une salle de réunion par organisation politique et par tour de scrutin, dans les bâtiments municipaux non scolaires.

Le seul matériel municipal, qui pourra être fourni aux organisateurs de ces primaires, est composé de tables, de chaises et d'urnes. Aucun personnel municipal ne pourra être mis à disposition des partis organisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions présentées.

VIII – REMBOURSEMENT CLES COMMUNALES PERDUES

Madame le Maire rappelle que les associations communales et particuliers lorsqu'ils occupent les différentes salles communales, ont les clés de ces salles le temps de cette occupation. Dernièrement, un jeu de clés a été perdu par une association. Ces clés étant sécurisées et le coût de reproduction onéreux, elle propose de refacturer un montant à cette association pour rembourser ce jeu de clés perdu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 80 euros le montant à refacturer pour chaque clé communale perdue, et dit que ce montant sera facturé à chaque fois qu'une clé communale sera à nouveau perdue par une association ou un particulier lors de l'occupation des différentes salles communales mises à disposition ou louées.

IX – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA NAVETTE COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour le transport scolaire effectué par la navette communale afin de définir les règles applicables à ce service et éviter ainsi les éventuels débordements et non-respect des règles de civilité.

Elle donne ensuite lecture du projet de règlement qui sera distribué à l'ensemble des parents des enfants scolarisés à l'école primaire, pris en charge dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement établi pour l'utilisation de la navette communale.

X – DISSOLUTION DU SMDEA

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les conclusions de l'audit engagé par le Département de Haute-Savoie et confié au Cabinet Deloitte, relatives à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) disent que cette dissolution apparaît nécessaire, au regard de la gestion de la dette, des emprunts redistribués et des subventions du Département versées par l'intermédiaire d'un tiers.

Vu la délibération du Comité Syndical du SMDEA en date du 7 octobre 2016 qui engage un processus de dissolution, avec objectif d'aboutir au 1^{er} janvier 2017 et qui rappelle la procédure nécessitant une délibération des adhérents pour la dissolution du SMDEA et pour la reprise de la dette le cas échéant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit être favorable au projet de dissolution du SMDEA, accepte de reprendre la fraction de la dette du SMDEA qui lui incombe, selon la répartition par organismes bancaires détaillée en annexe de la présente délibération, et qui s'élève à 270 928,68 euros, et donne mandat à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette reprise de la dette.

XI – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2016, en section d'investissement, sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Immobilisations en cours : constructions	2313	5 000.00		
Emprunts en euros			1641	5 000.00
TOTAL		5 000.00		5 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

XII – AFFAIRES DIVERSES

Intercommunalité

Points d'apports volontaires : les containers semi-enterrés sont en partie mis en place, tout sera finalisé pour mise en service courant décembre 2016. Pour répondre aux besoins des habitants du Lavouet et des Charges, et pour compléter l'offre de la déchèterie, il est finalement décidé d'en installer trois sur la parcelle communale située avant le pont. D'autres solutions avaient été envisagées sur ce secteur mais différentes contraintes techniques n'ont pas permis de les retenir. Madame le Maire invite le conseil à réfléchir sur l'aménagement paysager qui pourrait être fait autour de ces points. Une réunion publique aura prochainement lieu pour informer la population sur les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

PLUi : L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avance **Une réunion à destination de la population des 4 communes aura lieu à Bellevaux le 18 janvier prochain.**

Reboisement suite à la coupe sanitaire : La prochaine réunion pour les propriétaires concernés aura lieu le 26 novembre prochain à 9h30 à la salle communale. L'idée est de leur proposer un accompagnement de la Chambre d'Agriculture pour reboiser leur parcelle.

Repas des plus de 65 ans : le comité du CCAS se réunira le 23 novembre prochain pour définir l'organisation du repas, qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2016.

Dénomination des voies : suite à la consultation du projet par le public et aux diverses propositions qui ont été faites, une petite commission sera organisée pour les choix finaux des noms des voies communales. Madame le Maire remercie les personnes qui se sont manifestées pour donner leur avis.

Bulletins municipal et communautaire : ils seront distribués fin décembre.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 16 décembre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h 00.

Le Maire,



Yannick TRABICHET